

Compte rendu du comité de pilotage télétravail 29 juin 2022

Présent : DGS – DGA – DRH – 2 représentants CFDT – 1 représentant CGT - Préventrice – Chargé de mission DGS

1. Présentation et commentaire de l'enquête sur le télétravail réalisée auprès de toutes les personnes ayant fait une demande acceptée.

L'enquête ne révèle aucune alerte spécifique. La grande majorité des personnes qui télétravaillent sont satisfaites et ressentent cette possibilité comme quelque chose de positif.

Les ajustements organisationnels ont été peu nombreux car une grande partie du télétravail concerne des tâches en autarcie.

Le comité de pilotage est surpris du faible nombre de demande, 53 sur plus de 130 personnes identifiées. Ce nombre s'explique peut-être par la crise sanitaire et le fait que beaucoup privilégient les relations en présentiel. En effet, l'apprentissage du télétravail avec une nouvelle organisation à trouver et de nouveaux outils numériques à s'approprier peut donner l'impression qu'il est plus facile d'échanger en vis-à-vis. Cela reste des hypothèses sans certitude.

Les dernières formations font ressortir que beaucoup ne sont pas à l'aise avec les outils numériques et qu'il ne s'agit aucunement d'un problème générationnel.

Plusieurs personnes demeurent en attente du matériel pour télétravailler (Problématique du double écran à gérer, portables, portables avec logiciel communication). Une relance va être effectuée pour s'assurer d'une date de réponse et le calendrier sera annexé au compte rendu.

L'outil Rainbow est utilisé, mais les retours ne sont pas positifs concernant les appels téléphoniques via l'application. En effet, il n'est possible de passer des appels externes sans licence payante. Le listing des licences à acheter va être réalisé avec l'informatique.

Le comité souhaite que la prochaine enquête sensibilise aux conditions d'installation à domicile et mesure si les agents ont aménagé un espace dédié au télétravail (qui peut faciliter la déconnection). Elle devra aussi s'adresser aux encadrants et chefs de service pour recueillir leur point de vue et les conséquences sur l'organisation de leur service. A ce titre, peu de notes organisationnelles ont été réalisées dans le cadre de l'instruction des demandes de télétravail.

La formation sur l'animation et la communication professionnelle n'a pas encore été mise en œuvre. Simplement 20% des personnes la solliciterait. Néanmoins le comité souligne que parfois les personnes n'ont pas conscience des apports d'une formation et sont finalement agréablement surpris de l'enrichissement apporté une fois réalisée.

2. Question des personnes souhaitant télétravailler le mercredi

Après débat, le comité décide que le mercredi demeure réservé aux temps partiels.

3. Questions autour de l'enchaînement des jours de télétravail

La règle de l'alternance s'entend avec discernement et dans l'esprit. Les formations et les jours fériés n'entraînent pas de modifications de jours, même si ces semaines-là, l'alternance n'est pas strictement respectée.

Pour raisons de service, il peut être demandé à un agent de modifier un jour de télétravail mais cela demeure à l'appréciation des contraintes de chaque service et doit intégrer les contraintes des organisations personnelles de l'agent. Le télétravail permet en effet de faciliter la conciliation vie professionnelle et vie privée, il est demandé à l'encadrement d'en tenir compte dans l'appréciation des situations.

4. Question autour des responsables de services lorsque leurs agents ne peuvent télétravailler

A titre expérimental, pour une période test de 6 mois, sous réserve que les activités et missions soient inscrites au sein de l'accord voté, le télétravail est autorisé. La quotité devra être définie au cas par cas par le N+1.

En conclusion, le DGS rappelle la complexité de gestion au sein d'une ville comme Vandœuvre et souligne la qualité des échanges. Avec le comité, il se félicite que l'accord soit respecté et le règlement conforté. Il rappelle qu'en cas de télétravail sanitaire, l'accord sera momentanément suspendu, le fonctionnement sera alors en mode dégradé puisqu'imposé par l'Etat.

Le prochain comité est fixé à début janvier.